

Je soussigné(e) (Prénom NOM)
 adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
 numéro (Numéro du contrat)

H Absolu 15
Code ISIN FR001400FU29

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au risque de crédit ou de défaut de paiement du Crédit Mutuel Arkéa.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	H Absolu 15
Emetteur	Crédit Mutuel Arkéa
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Code ISIN	FR001400FU29
Agent de calcul	Crédit Mutuel Arkéa, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.
Montant Nominal de l'émission	30 000 000 EUR
Devise	EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	<p>L'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (code Bloomberg ISXE50T5) (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) est un indice actions créé, calculé et publié par STOXX, depuis le 16 février 2018.</p> <p>Il est composé des 50 plus grandes capitalisations boursières listées au sein de la zone euro. Les 50 actions composants l'Indice de référence sont sélectionnées annuellement et rebalancées trimestriellement. Contrairement aux indices standards dividendes nets non réinvestis, dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière flottante, l'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % équilibre l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice de référence à chaque date de rebalancement.</p> <p>L'Indice de référence est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice de référence peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes distribués par les actions composant l'Indice de référence sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes nets non réinvestis standard.</p>
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Période de souscription	Du 04/04/2023 au 31/05/2023
Date d'émission	04/04/2023

Date de constatation initiale	02/06/2023
Dates de constatation Annuelle	03/06/2024 ; 02/06/2025 ; 02/06/2026 ; 02/06/2027 ; 02/06/2028 ; 04/06/2029 ; 03/06/2030 ; 03/06/2031 ; 02/06/2032 ; 02/06/2033 ; 02/06/2034
Dates de remboursement automatique anticipé	10/06/2024 ; 09/06/2025 ; 09/06/2026 ; 09/06/2027 ; 09/06/2028 ; 11/06/2029 ; 10/06/2030 ; 10/06/2031 ; 09/06/2032 ; 09/06/2033 ; 09/06/2034
Date de constatation finale	04/06/2035
Date d'échéance	11/06/2035
Lieu de cotation	Euronext Paris
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	12 ans maximum
Documentation Juridique	<p>Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance ne peut être obtenue qu'en lisant la documentation juridique des titres de créance qui est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du Prospectus de Base en date du 14 novembre 2022 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le n° 22-445 et le cas échéant, des Suppléments au Prospectus de Base, (https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/202211/programmestructuresnovembre2022.pdf). • des Conditions Définitives de l'émission, (https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2023-03/conditionsdefinitiveshediosabsolu15.pdf). • du Résumé Spécifique lié à l'émission.

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat ou sur un fonds à vocation sécuritaire du contrat, éligible au moment du versement.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Absolu 15 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une Date d'échéance fixée au 11/06/2035.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

À la date de constatation initiale, soit le 02/06/2023, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ANNUEL (ANNÉES 1 A 11)

Si, à l'une des Dates de Constatation Annuelle⁽¹⁾, à partir de l'année 1, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :

$$\begin{aligned} & \text{Le capital investi}^{(2)} \\ & + \\ & \text{Un gain de 7\% par année écoulée depuis la date de constatation initiale}^{(1)} \\ & \text{(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 6,96\%}^{(2)}) \end{aligned}$$

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation, sinon le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNEE 12)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

Scénario très défavorable : si, à cette date, l'Indice de référence clôture en baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le capital investi⁽²⁾ diminué de la baisse enregistrée par l'Indice par rapport à son niveau initial

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

Scénario défavorable : si, à cette date, l'Indice de référence clôture avec une baisse comprise entre 20% (non compris) et 30% (compris) par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le capital investi⁽²⁾

(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut nul à 0,00%⁽²⁾)

Scénario favorable : Si, à cette date, l'Indice de référence ne clôture pas en baisse de plus de 20% (compris) par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le capital investi⁽²⁾

+

Un gain de 84%

(Soit un gain de 7% par année écoulée)

(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 5,21%⁽²⁾)

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 1 de cette annexe.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur

Principaux facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de perte de capital : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie et/ou à l'échéance. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risques liés à la réalisation d'événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit peut prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Risque lié au projet de désaffiliation du Crédit Mutuel : L'attention du client est attirée sur la complexité du contexte, sur les incertitudes et les risques liés à la désaffiliation du Groupe Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel. Ces risques et incertitudes sont relatifs à Crédit Mutuel Arkéa et aux caisses locales affiliées à Crédit Mutuel Arkéa et doivent être analysés par le client préalablement à toute décision d'investissement. Pour plus d'informations, le client est invité à consulter attentivement le paragraphe « Risques relatifs à la désaffiliation du Groupe Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel » au sein du Document d'enregistrement universel de l'Émetteur n°D.21-0324 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2021, tel que complété par l'Amendement n°D.21-0324-A01 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 août 2021.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

Crédit Mutuel Arkéa paiera à chaque distributeur une commission de distribution calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 0,65 % TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance.

*hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son désinvestissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

Par ailleurs, l'Emetteur agit en qualité d'Agent de Calcul ceci pouvant également donner lieu à un conflit d'intérêts dans l'hypothèse d'une perturbation de marché.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement H Absolu 15 - Code ISIN FR001400FU29, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
 - **la nature du support et les risques y afférents,**
 - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
 - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée de vie maximale de la formule H Absolu 15 est de 12 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
À chaque date de constatation annuelle à partir de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice de référence Euro iStoxx 50 Equal Weight NR Decrement 5 % est supérieur ou égal à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'Indice de référence. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
H Absolu 15 présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (rachat, arbitrage, conversion en rente et décès) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à, le / /

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »**